

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 14 OCTOBRE 2025

Le 14 octobre 2025 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beauffort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Secrétaire Général

Madame Virginie DESCAMPS, Responsable des relations sociales et QVT

Membres délibératifs :

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Madame Catherine TAVERNE, élue suppléante CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Madame Korine BLONDEL, élue suppléante CFTC

Madame Nelly REGNIER, élue suppléante CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Madame Julie GRILLON, élue CGT

Madame Eva PILLOT, élue CGT

Monsieur Rémy CARAMIA, élu suppléant CGT

Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :

Madame Gaëtane LENGLLET, élue suppléante CGT

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Madame Ludivine CARON (CGT)

Madame Émilie CUVELETTE (FO)

Étaient excusés

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC
Monsieur Jean-David ROGEZ, élue CFTC
Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO
Monsieur Sacha LACOSTE, élue FO
Monsieur Gregory BAUDRY, élue CGT

I- Approbation des procès-verbaux de la réunion CSE du 25 septembre 2025 et prise en considération du compte-rendu de la réunion de la CSSCT du 11 septembre 2025

Monsieur Tomasi indique qu'il a envoyé le PV avec les modifications demandées qui ne changeaient pas le sens.

Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Tomai indique que le compte-rendu de la CSSCT a été adressé.

II- Vie du comité social économique

• **Mainsquare 2026**

Monsieur Tomasi indique qu'il a envoyé un mail informant qu'il ajoutait un point sans faire modifier l'ordre du jour sur le Mainsquare 2026. En effet, la vente de billet débute très tôt cette année. Les prix sont les mêmes que d'habitude et sans attendre de passer en réunion, il a pris les mêmes options que les années précédentes.

Il propose de maintenir les mêmes avantages que l'année dernière pour le Mainsquare mais aussi pour le festival Côte d'Opale quand on aura les affiches.

Il précise qu'en théorie il aurait dû le mettre à l'ordre du jour mais propose d'acter les choses et de confirmer le vote à la prochaine réunion.

Il demande juste l'accord des élus pour pouvoir lancer le Mainsquare et faire le forms avant les vacances.

Madame Grillon demande à Monsieur Tomasi de redonner les tarifs.

Il répond que ce sont les mêmes ; 130 euros pour le pass 3 jours au lieu de 169 euros, 100 euros au lieu de 120 pour le pass 2 jours et 55 euros au lieu de 69 euros pour la journée.

Monsieur Caramia propose, si tout le monde est d'accord, de modifier tout de suite l'ordre du jour en ajoutant le point et de voter.

Les élus sont d'accord.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

- Avantage Noël 2025 : confirmation des partenaires et montant alloué**

Monsieur Tomasi propose de maintenir les partenaires habituels qui sont Illicado pour les enfants de - de 16 ans, Tirs groupés pour les agents et Illicado culture pour les + de 16 ans car c'est une obligation législative.

Il ajoute qu'il a reçu des offres d'autres prestataires qui pourraient être intéressantes mais trop juste à mettre en place dans ce laps de temps.

Il propose que les élus les étudient rapidement afin de décider de ce qui sera mis en place l'année prochaine.

Il pourra être possible l'année prochaine de laisser le choix aux agents même si cela sera plus compliqué en termes de gestion.

Il rappelle que l'année dernière les agents avaient reçu 120 euros + 50 euros par enfant et qu'il avait été ajouté 20 euros pour remplacer le cadeau de Noël, ce qui avait donné lieu à une double gestion.

Il propose donc, cette année, de faire tout de suite 120 +20 soit 140 euros pour les agents. Il souligne qu'au niveau budget c'est faisable puisque l'année dernière ça l'était et que la direction a soutenu, comme prévu, le CSE concernant l'arbre de Noël.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

III- Consultation du Comité Social Économique

Néant

IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail

• Planning des réunions 2026 du CSE et de la CSSCT

Monsieur Pion demande aux élus s'ils ont des corrections à faire sur le calendrier prévisionnel des réunions qui a été envoyé.
Monsieur Tomasi propose de donner un peu plus de temps pour l'étudier et d'y revenir à la prochaine réunion.
La direction accepte.

• Situation des services

Monsieur Pion communique les chiffres suivants :

Service PF :

- Stock national : 5,07 jours au 13/10/2025 (4,94 jours au 24/09/2025)
- Stock CAF 62 : 4,47 jours au 13/10/2025 (4,29 jours au 24/09/2025)

Taux d'appels téléphoniques : 79,84% (flux et SVI) et 72,9% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire) au 13/10/2025 contre 79,79% (flux SVI) et 72,91% (flux allocataires) au 24/09/2025 (objectif COG minimum : 85%)

Délai de démarche : 12,6 jours contre 12,74 jours au 24/09/2025 (objectif COG minimum : 17 jours)

UTI : à jour

Service Social :

AFI : 3,5 jours (3,5 jours le 24/09/2025)

AFC : 11 jours (11 jours le 24/09/2025)

Direction Comptable et Financière (DCF) :

- **Affaires juridiques** : 18,6 jours (15,3 jours au 24/09/2025)
- **ASFR** : 17,2 jours (26,1 jours au 24/09/2025)
- **Recouvrement** : 3 jours (10,9 jours au 24/09/2025)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

Monsieur Pion souligne que notre situation est dessous du National et que notre Caisse est dans les 5 Caisse qui ont les meilleurs résultats. Il tient à remercier l'ensemble des services pour ces bons résultats.

- **Mouvements de personnel**

- Embauches réalisées

- EN CDD (11) :**

- 9 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Arras
 - 1 Agent action sociale (Niv 3) Calais
 - 1 CDD UTI Arras (Niv 3)

- EN CDI () :**

- 1 Responsable d'unité PF (Niv 5C) Calais

- Recrutements en cours

- EN CDD (3)**

- 1 Travailleur social Carvin (Niv 5B)
 - 1 Agent UTI Arras (Niv 3)
 - 1 Agent action sociale (Niv 3) Arras

EN CDI () :

- 1 Assistant appui métiers PF (Niv 4B) Calais

Recrutements à venir

NOVEMBRE

- 10 Agents administratifs PFS (Niv 3) Arras

• Situation de l'emploi du 3e trimestre

Voir annexe

• Situation de l'organisme en matière d'accident du travail

Monsieur Bruno indique que le document a été adressé en même temps que l'ordre du jour. Il s'arrête au 30 septembre mais on peut déjà y avoir des éléments de tendance par rapport à l'effet de concentration notamment des accidents du travail qui ont occasionnés un arrêt de travail. En effet, nous observons un nombre de 23 déclarations pour 3 arrêts de travail.

Monsieur Bruno ajoute que cet effet de concentration se renforce lorsque nous regardons le nombre de jours car ces 3 arrêts à eux seuls ont occasionnés 395 jours d'arrêt.

Nous avons donc, finalement, un nombre d'arrêt qui n'évolue pas par rapport aux proportions habituels avec des arrêts majoritairement qui seraient de gravité plutôt mineure puisque n'occasionnant pas d'arrêt de

travail et, pour quelques-uns d'entre eux, des situations plus aiguës qui occasionnent des arrêts de travail importants.

Monsieur Tomasi demande à avoir le détail de la typologie de ces 3 arrêts de travail et remarque ce nombre a quand même augmenté.

Monsieur Bruno répond, qu'en effet, nous étions à 17 pour la période comparable sur presque 900 salariés.

Monsieur Bruno indique qu'il ne cherche pas à minorer le fait qu'il se produise des accidents de travail dans la Caisse. Il dit juste que nous restons dans des proportions comparables par rapport à l'exercice précédent et que, majoritairement, ces arrêts revêtent un caractère plutôt mineur car n'occasionnant pas d'arrêt de travail.

Pour les 3 arrêts, ils sont plutôt dans la partie situation de service ce qui est assez normal du point de vue du profil de risque que nous avons.

Monsieur Bruno ajoute que les aspects qui étaient autrefois à plus grand risque pour notre activité c'est-à-dire les trajets ou les chutes ont été minorés par le télétravail.

Ce sont dorénavant des arrêts qui sont plutôt liés à des situations de service aiguës comme celle que nous avons pu connaître à l'ARIPA.

C'est un phénomène qui est important, que la direction a pris en charge et traité mais qui paraît être typique d'une année 2025 et qui ne devrait pas être transporté dans les autres exercices.

Monsieur Bruno tient à distinguer ce qui est concrètement lié à l'année en cours et des choses courantes comme les accidents de trajet.

Il rappelle que la direction remet en place les actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Monsieur Caramia demande à Monsieur Bruno comment il explique que les élus n'aient pas les informations en temps réel.

Monsieur Bruno répond que cela peut être dû à un effet retardé dans la déclaration de l'AT. Il souligne que les procédures ont évoluées car, avant, l'employeur était le premier informé. Aujourd'hui, il y a, semble-t-il, un glissement de procédure qui peut faire qu'un médecin demande directement à la CPAM la reconnaissance en accident du travail et c'est la CPAM qui va se tourner vers l'employeur pour le saisir d'une demande de déclaration. Cela peut donc décaler dans le temps la déclaration.

Monsieur Bruno ajoute qu'il y a un autre mécanisme qui peut décaler dans le temps la déclaration c'est le fait que l'employeur conteste les circonstances de l'AT. Il souligne qu'il peut y avoir une dangerosité dans la facilité de la déclaration AT. Il y a donc des garde-fous qui existent mais ils peuvent avoir pour effet de retarder la déclaration. En revanche, dès que la contestation dite amiable auprès de la CPAM est réalisée envoie le courrier de qualification de l'AT, il est reconnu par l'employeur même s'il conteste judiciairement.

Madame Lenglet indique que Monsieur Bruno explique les circonstances des effets retardés mais pour autant les élus n'ont pas été informés de tous ces arrêts. Les élus ne peuvent donc pas intervenir.

Monsieur Bruno pensait que cela avait été fait en tout cas pour les arrêts liés à l'ARIPA dans le point de situation.

Monsieur Caramia répond qu'il n'y avait pas eu d'actualisation car il en avait parlé au moment de la consultation.

Monsieur Bruno répond qu'il y a eu toute l'année un point ARIPA dans chaque ordre du jour et qu'un point de situation était fait à ce moment-là même s'il n'était pas fait spécifiquement au titre des accidents du travail.

Monsieur Caramia est d'accord sur le fait qu'un point de situation était fait sur l'ARIPA mais demande comment les élus peuvent déclencher une enquête s'ils ne sont pas informés de la survenance d'accidents du travail. Monsieur Tomasi partage le point de vue de Monsieur Caramia et l'avait déjà évoqué. Il souhaiterait également avoir l'information plus rapidement car lorsqu'un accident de travail se produit les élus peuvent mettre des choses en place, à travers l'arbre des causes...

Monsieur Caramia n'est pas d'accord avec Monsieur Tomasi sur les termes employés : « souhaiter avoir l'information ». Il rappelle que c'est une obligation légale de l'employeur d'informer le CSE sur les accidents de travail.

Monsieur Pion répond qu'il entend les propos et va se renseigner. Il propose de faire un point AT chaque mois en réunion CSE.

Monsieur Bruno propose de l'intégrer sous cette forme-là à l'ordre du jour mais reste circonspect sur le sujet eu égard à la capacité d'action des élus et à la nature des risques qui sont ceux de la Caisse.

En effet, il rappelle que la majeure partie des arrêts de travail se situent dans des points qu'il est difficile de maîtriser comme les chutes ou les accidents du trajet. Pour les autres, ils sont conjoncturels. Par exemple, en ce qui concerne l'ARIPA, l'AT n'est pas le signal d'une difficulté, il en est la conséquence.

Monsieur Pion souhaiterait donner une information importante qu'il a présenté la veille au Conseil d'Administration.

La dernière notification de budget reçu en septembre ne couvre pas le coût réel de la classification qui avait été estimé par la Caisse.

Cette différence peut être plus ou moins conséquente selon les Caisse car il y en a où il y a peu d'embauches de jeunes salariés.

Nous faisons partie des Caisse qui embauchent beaucoup de jeunes salariés.

Monsieur Bruno précise que c'est un quart du personnel.

Monsieur Pion ajoute qu'il va falloir intégrer ce financement dans les comptes dès cette année 2025 mais aussi sur l'année 2026.

Madame Verove doit s'absenter à 10h20.

Monsieur Bruno explique que le budget initial de gestion est d'abord élaboré. Il se fabrique autour de 3 grandes masses budgétaires adressés par la Caisse Nationale en début d'année ; la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et les investissements. Il y a 2 grands principes, ces masses sont réputées limitatives c'est-à-dire non déplaçables et pas communicables entre elles. En 2025, le budget initial de gestion a été reçu et la direction savait que, sur la partie masse salariale, il allait bouger classiquement avec la RMPP et l'intéressement et exceptionnellement avec la classification. En effet, personne n'était capable de dire pendant les premiers mois de l'année, combien cela allait coûter finalement.

La logique est donc qu'il y a une notification correspondant à cette dépense supplémentaire.

Monsieur Bruno ajoute que dans l'année, il y a 3 ou 4 questionnaires budgétaires qui mobilisent potentiellement des budgets rectificatifs pour intégrer tout ce qui est lié à des rectifications comme pour la prime d'intéressement.

Monsieur Bruno indique qu'en juin la Caisse Nationale a demandé d'appliquer les paiements liés à la classification sans notification et il fallait également évaluer l'impact budgétaire en prévision au 31 décembre 2025. Monsieur Tomasi indique que ce n'était pas trop compliqué à évaluer en proratisant.

Monsieur Pion répond que cela nécessite tout de même un travail important. Monsieur Tomasi répond qu'en ayant le détail sur les 5 premiers mois il était possible d'estimer le reste de l'année.

Monsieur Bruno répond qu'en effet, il y avait des choses qui n'était pas très difficiles mais d'autres qui l'étaient comme tout ce que la CNAF n'avait pas prévu comme le rétroactif 2024 qui a été intégré dans les paiements 2025 et l'impact sur les évolutions salariales.

Monsieur Bruno indique que la Caisse a donc remonté une note technique qui détaillait le montant prévisionnel de la dépense qui était, au mois de juin, de 2 964 765 euros.

Monsieur Tomasi demande si c'était pour l'année complète.

Monsieur Bruno répond que oui et intégrant salaires et comptes de charges. En septembre, la direction reçoit donc la notification « classification » sans avoir rempli de questionnaires budgétaires sur laquelle est mentionné un montant de 1 619 930 euros. Il manque donc 1 344 835 euros par rapport au coût réel estimé.

La CAF du Pas de Calais revient donc vers la CNAF qui demande d'intégrer tout cela au questionnaire budgétaire n°3 pour prise en compte. Cependant, lors d'une info-réseau en septembre, il est demandé à la Caisse de trouver des pistes budgétaires qui ne compromettent pas le service à l'allocataire ou l'équilibre social des Caisses pour solutionner le manque de 1,3 M€.

La direction, dans sa stratégie, ne veut pas compromettre l'équilibre de gestion de cette fin d'année. Par ailleurs, les disponibilités arrivées en septembre sont quasi nulles.

Néanmoins, il y a un certain nombre d'événements dans la section des investissements qui se sont passés cette année qui permettent d'envisager qu'à la fin de la COG des économies auront été faites.

Monsieur Pion rappelle que tout ce qui n'est pas dépensé en fin d'année est récupéré par la CNAF et redistribué l'année suivante sauf en fin de dernière année de COG où tout ce qui est récupéré est gardé par l'État.

Il faut donc être dans l'utilisation maximisée des budgets.

Madame Verove revient à 10h35.

Monsieur Bruno explique donc qu'il y aura, tout d'abord, un décalage lié aux travaux à Bruay. En effet, la découverte du problème de charpente a conduit à décaler la majeure partie des travaux qui était notés dans la section des investissements locaux en 2026. Or, en 2026, la Caisse a, à nouveau, une dotation d'investissement.

Donc pour celle qui était prévue en 2025, la direction aurait dû demander son report pour 2026 mais cela n'aurait certainement pas été autorisé. Le montant est de 230 000 euros. Donc la CAF pouvait renoncer à cette somme.

Monsieur Caramia indique que Monsieur Bruno disait précédemment que les budgets ne pouvaient pas être déplacés entre eux.

Monsieur Bruno répond que c'est une configuration inédite cette année mais les sommes ne sont pas transférées mais remontées au national qui ensuite gère.

Il ajoute que l'autre opération se situe sur le plan national immobilier que les Caisses ont chaque année et dans lequel il y a un certain nombre de dotations par rapport aux projets prévus. Il y a par exemple celui de la rénovation de l'ADS de Calais. Ce plan a fait l'objet d'une dotation très partielle car il nécessite entre 1 000 000 et 1 200 000 euros de travaux et elle est de 700 000 euros.

Monsieur Caramia répond que lors du sujet sur l'ADS de Calais le mois dernier, Monsieur Bruno avait dit que la direction ne voulait pas investir 1 200 000 euros et non qu'elle ne pouvait pas.

Monsieur Pion répond qu'il est hors de proportion d'investir 1 200 000 euros pour ce bâtiment.

Monsieur Bruno ajoute qu'il n'était pas, non plus, raisonnable de garder les 700 000 euros jusqu'au 31 décembre 2027 artificiellement à partir du moment où il a été acté que le projet de rénovation n'aurait pas lieu pour privilégier une autre solution non actée à ce jour.

Il précise qu'il s'agit juste d'un mécanisme budgétaire mais que le fond est toujours là puisque cette opération n'a pas d'intérêt par rapport à la valeur foncière du bâtiment.

L'idée a donc été de restituer de l'argent qui, de toute façon, allait être récupéré.

La direction a donc consigné dans le QPB 3 une remontée potentielle de 930 000 euros venant de la section des investissements.

Cependant, ce qui a été présenté au CA hier c'est que la CNAF réintègre dans la masse salariale en ligne directe ce montant.

Monsieur Tomasi indique que la CNAF ne le justifie certainement pas comme ça. L'argent est remonté et redonné ensuite dans une autre catégorie du budget et c'est bénéfique pour la Caisse.

Monsieur Bruno est d'accord mais précise que 930 000 euros sur 1 344 000 euros il en manque encore 400 000.

Il ajoute qu'il y a encore une perspective en laquelle il croit c'est le dialogue de gestion.

Monsieur Pion ajoute que ce dialogue de gestion aura lieu avec le directeur de réseau pour travailler sur cela car la Caisse a déjà mené un effort considérable de ¾ de la somme manquante.

Il précise que le choix est de poursuivre notre activité telle qu'on la connaît jusqu'à la fin de l'année et insiste bien sur le fait qu'il n'y a pas de problématique locale de gestion. Les projections budgétaires de la Caisse jusqu'à la fin de l'année en dehors de cet épisode sont correctes.

Monsieur Tomasi demande si ce montant de 1 300 000 euros apparaissait dans le détail qui avait été envoyé. Si non, il demande d'où vient la différence.

Monsieur Bruno répond que le détail n'apparaît pas. Ils ne sont connus de la direction qu'au moment de la notification de septembre et le décalage au prévisionnel sauf qu'il y avait déjà eu 3 mois de paie et que la trajectoire était validée.

Monsieur Tomasi répond qu'en effet, le rappel ayant été fait pour 5 mois, il était facile de prévoir le coût des prochains mois comme pour la RMPP. Monsieur Bruno explique que, tout d'abord, a été chiffré l'impact global et personne n'a dit que le calcul n'était pas bon.

Monsieur Tomasi indique que c'est la proportion qui est étonnante : 1,3M€ d'écart sur le coût réel proche de 3M€.

Monsieur Bruno répond que la cause vient certainement aussi de certains effets liés aux rappels de rémunération par rapport à la proportion et aux dates d'embauche. Le calcul a été fait en appliquant un taux à une masse mais cette méthode n'est pas toujours cohérente.

Monsieur Tomasi répond que si c'est ce calcul qui a été employé cela veut dire que dans certains cas, le National a donné trop.

Monsieur Bruno répond que c'est pour cette raison qu'il pense qu'il y a des Caisses qui ne sont pas du tout dans la même situation.

Monsieur Pion ajoute que la Caisse n'est pas en possession du mode de calcul voire même d'un tableau qui permettrait d'aider à comprendre.

Il rappelle que l'échange sur le dialogue de gestion portera sur cela et sur ce qui sera fait. Il souligne que nous sommes à la fin 2025 et qu'il y a la perspective 2026. Il faut présenter des budgets initiaux 2026 en direction du CA. La tendance serait à peu près la même.

Monsieur Bruno ajoute que la dotation budgétaire se base sur le budget initial (BI) de l'année précédente majoré des dépenses exceptionnelles prévues.

Comme le BI 2025 n'intègre pas la totalité de la dépense 2026, cela voudrait dire que l'année 2026 démarrerait avec un handicap.

Monsieur Tomasi répond que cela paraît impossible car sinon cela va se reproduire chaque année.

Monsieur Bruno répond que le regard de la direction s'est justement tout de suite porté sur l'année 2026 car si le problème n'est pas réglé en 2025 il va se transporter sur les exercices qui vont venir.

Monsieur Pion ajoute que, par rapport à 2026, la stratégie d'économie devrait être menée par toutes les Caisses mais pour 2025 nous resterons sur la trajectoire que nous avons tenue c'est-à-dire dans un soutien marqué par exemple avec les heures supplémentaires qui seront menées jusqu'à la fin de l'année.

Madame Duquesnoy demande si, en 2026, il y aura un impact sur les CDD, les heures supplémentaires, les remplacements de congé maternité etc. Monsieur Pion répond qu'il ne sait pas encore mais l'impact risque bien de contraindre à supprimer des choses et les perspectives mises en avant par la CNAF sont plutôt autour des CDD. A delà de la validation du budget rectificatif, le CA sollicite le CA de la Caisse Nationale via une motion pour souligner cette problématique qui risque d'avoir un impact sur le service aux allocataires surtout au 1^{er} semestre 2026.

Monsieur Pion souligne qu'il ne parle pas des CDD exceptionnels pour la mise en œuvre de la solidarité à la source mais que, moins de CDD, veut dire passer le début de l'année, qui est toujours une période tendue, avec uniquement l'équipe CDI.

Il rappelle que nous sommes à l'heure actuelle en bonne situation au niveau du stock mais il y a des Caisses qui sont à 7 jours.

Monsieur Pion indique que le dialogue de gestion devrait avoir lieu début novembre ainsi qu'un certain nombre de réunions de directeur sur le sujet et il y a une réunion des présidents de CA.

Il demande que les élus retiennent que pour 2025, nous restons dans le plan prévu et qu'il se charge des discussions avec la Caisse Nationale autour des 400 000 euros d'économie à faire et des éclairages pour 2026 même s'il aurait tendance à indiquer qu'il est fort possible qu'on nous demande encore des économies. Il précise que des choses sont possibles mais qu'il faut rester dans des mesures qui n'impactent pas trop le secteur.

Madame Duquesnoy demande s'il y a quand même une possibilité qu'il y ait un impact sur les heures supplémentaires, sur le rachat de RTT ou sur les mesures RMPP.

Monsieur Pion répond qu'il y a 1 300 000 euros d'économie à faire et que la direction va y travailler. Il y aura donc certainement des impacts de cet ordre-là.

Madame Duquesnoy demande s'il y en aura sur la RMPP.

Monsieur Pion répond que non car elle est sanctuarisée mais il faudra attendre 2026 pour savoir ce qu'il se passera sur la prochaine.

Monsieur Bruno ajoute que, de toute façon, il y a la convention collective qui s'applique avec ses garanties.

Il ajoute que le CA a tout de même voté à l'unanimité le projet rectificatif qui lui a été présenté car il a souhaité témoigner de sa pleine confiance en la direction dans la gestion locale du budget.

Monsieur Pion ajoute que c'est ce qui sécurise la fin de l'année 2025.

Monsieur Tomasi indique que ce qu'il trouve étonnant c'est qu'il y avait déjà eu la mesure sur les bas salaires, ils connaissaient donc déjà l'impact.

Monsieur Pion est étonné également.

Madame Verove regrette car tout cela entraîne quand même de l'inquiétude et qu'encore une fois cela se répercute sur les salariés ou leurs conditions de travail. Malheureusement, il y a de moins en moins de CDI alors les CDD deviennent indispensables pour maintenir les objectifs. Il faut avant tout penser à la satisfaction des allocataires or le service public est encore une fois mis à mal. Elle s'inquiète des conditions de travail des salariés et de la qualité du service rendu à l'allocataire.

Monsieur Pion est d'accord en particulier sur le fait qu'il faut essayer d'être rassurant sur la maîtrise de la direction dans un tel contexte. Il rejoint également Madame Verove sur l'impact en direction des allocataires car c'est le sens de la motion du CA pour dire qu'il faut faire attention car les CDD viennent appuyer la charge en direction du service aux allocataires.

Madame Verove indique qu'il y a également eu une alerte du défenseur des droits sur le fait qu'il y a près de 2 tiers des Français qui rencontrent des difficultés pour leurs démarches administratives. Il y en a un certain nombre qui renoncent à leur droit à défaut d'avoir de l'aide.

Monsieur Pion est d'accord mais rappelle que notre situation évolue au mieux mais reste très dépendante des moyens donnés par la Caisse Nationale et des choix qui sont faits.

Madame Verove demande quand a lieu le dialogue de gestion.

Monsieur Pion répond que ce sera début novembre.

Madame Coppey rejoint les inquiétudes de la direction et de Madame Verove et demande s'il est prévu de faire une communication à l'ensemble du personnel pour bien expliquer les choses.

Monsieur Pion répond que non. Il préfère attendre le dialogue avec la Caisse Nationale et regarder les perspectives 2026. Il souhaiterait qu'elle reprenne son positionnement d'aide sur les Caisses qui sont le plus en difficulté.

Madame Grillon indique que Monsieur Pion parle d'une diminution du nombre de CDD en 2026 mais elle observe que ça ne suffira pas au regard du budget manquant.

Monsieur Bruno répond que c'est justement à ce niveau qu'il faut attendre avant de communiquer car il pense qu'il est nécessaire de ne pas affoler les agents. Sur 2025, les choses ne sont pas bouclées et encore moins sur 2026. Dans un dialogue de gestion avec la Caisse Nationale il devrait être possible de trouver des pistes de règlement et pour pouvoir les communiquer, il faut que ce soit réglé. Il ne s'agit pas de cacher les choses puisque le CA et le CSE ont été informés mais le salarié a besoin d'apprendre la nouvelle en même temps que la solution.

Madame Grillon répond qu'elle ne parle pas de 2025 mais de 2026 car il est nécessaire de savoir ce qu'il va se passer.

Monsieur Bruno répond qu'il ne peut pas en dire plus car il ne sait pas.

Monsieur Pion ajoute qu'ils vont y travailler.

Madame Caron indique que lors du précédent CSE, Monsieur Pion avait expliqué que le processus rachat de RTT se ferait plutôt sur la fin de l'année mais, aujourd'hui, cela semble compliqué.

Monsieur Pion répond qu'en effet, cela semble un peu compromis mais qu'il attend tout de même le dialogue de gestion.

Monsieur Tomasi rappelle qu'il est quand même préférable que les agents prennent les congés auxquels ils ont droit plutôt que d'utiliser les rachats, bien qu'on puisse le comprendre financièrement.

V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail

• Point de situation sur l'absentéisme du service ARIPA

Monsieur Bruno indique qu'il y a :

- une personne en arrêt au titre d'un accident du travail ;
- une personne en maternité ;
- une personne en arrêt au titre d'une affection de longue durée ;
- une personne en arrêt courant
- 2 temps partiel thérapeutique.

• Réorganisation d'équipe : Suite à la nomination d'un nouveau manager, les agents PF ont été informés d'une réorganisation d'équipe, ce qui suscite des interrogations. Quand cette réorganisation est-elle prévue ? Est-il prévu un déplacement d'un certain nombre d'agents entre les UT prochainement ?

Monsieur Bruno indique qu'il ne s'agit pas d'une réorganisation mais d'un rééquilibrage numérique par rapport au portefeuille d'activité des UT comme il y en a régulièrement.

Il souligne que toutes situations particulières à prendre en compte peuvent être témoignées.

Madame Descamps indique qu'une personne s'est manifestée.

Madame Lenglet indique que ce que les agents déplorent c'est qu'il n'y a pas de communication. Ils apprennent les choses du jour au lendemain et n'ont pas le temps de s'y préparer même s'ils comprennent ces changements sont normaux.

Monsieur Bruno répond que sur le principe il est d'accord avec Madame Lenglet et qu'il demande à chaque fois aux managers d'essayer de mettre les formes et de communiquer. Il y a des équipes chez lesquelles cela se passe bien et d'autres moins bien.

Il comprend que les agents aient besoin d'un temps de préparation.

Monsieur Bruno ajoute que l'intérêt de la nouvelle configuration du HUB est qu'il n'y aura plus à faire bouger les agents.

Madame Coppey demande combien d'agents ont été concernés.

Monsieur Bruno n'a pas le nombre mais souvent les rééquilibrages se font à hauteur de 2/3 agents.

Madame Coppey demande si cela ne concerne que les agents de Calais.

Monsieur Bruno répond que oui pour le moment.

• Horaires de fin d'année : les agents pourront-ils partir à 12h la veille des fêtes de fin d'année ?

Monsieur Pion consent à renouveler le dispositif de fermeture anticipée des accueils et de la levée de plages les 24 et 31 décembre.

Monsieur Caramia demande si cela concerne tous les accueils car la question se posait pour la SME.

Monsieur Bruno répond que la question va être étudiée car c'est un engagement à la journée pour les familles.

Monsieur Caramia répond que, visiblement, cela ne posait pas de problèmes pour les équipes crèche.

Monsieur Pion va vérifier et confirmer.

Monsieur Bruno indique que les bilans demandés (TAD, EAEA, entretiens professionnels et politique salariale seront présentés plutôt en novembre car ces dispositifs viennent juste de se terminer.

Monsieur Caramia a tout de même une question concernant la validation des EAEA car il y a eu des validations automatiques fin septembre alors que des salariés n'avaient pas forcément pu se connecter.

Monsieur Bruno répond qu'ils peuvent demander à rouvrir. La RH ne peut pas intervenir une la date fatidique mais peut venir rouvrir et faire un EAEA modificatif.

Il faut faire un STP.

- **Suivi de l'accord télétravail (TAD) : bilan annuel**

Reporté

- **Bilan des EAEA : nombre réalisé, respect du calendrier, procédure de validation**

Reporté

- **Bilan des entretiens professionnels : taux de réalisation, points d'évolution identifiés et besoins en formation recensés ?**

Reporté

- **Politique salariale : État des mesures d'avancement 2025 (nombre de salariés par service, par site, par niveau...)**

Reporté

- **Livret d'accueil aux nouveaux embauchés : Est-il opérationnel ? (Des nouveaux agents ont été recrutés mais ne l'ont pas reçu)**

Madame Descamps indique que cela a été rectifié. Il n'y a eu qu'un retard d'impression.

Madame Coppey indique qu'il y aurait eu également un souci à Calais.

Madame Descamps répond que c'était juste le temps de les rééditer.

Madame Taverne indique qu'aucun des 10 nouveaux CDD à L'ARIPA ne l'a reçu.

Monsieur Bruno répond qu'il a été livré la semaine dernière, c'est en cours.

Il précise que ces livrets ne sont pas imprimés à l'avance car les informations peuvent changer.

- **Heures supplémentaires en semaine : peut-on repréciser les modalités de réalisation et incidence sur les absences, crédit heures...**

Monsieur Bruno propose de refaire un message reprécisant les conditions car il existe encore des incompréhensions.

Monsieur Tomasi indique qu'il a été dit à certains endroits que les agents ne pouvaient pas du tout prendre de crédit d'heures s'ils faisaient des heures supplémentaires.

Il rappelle que les crédits d'heure ont été créés pour pallier une absence d'ordre médical par exemple. Il faut rappeler que le fait de faire des heures supplémentaires n'empêche pas la prise de crédit d'heure si nécessaire.

Monsieur Bruno répond que la direction a juste une petite vigilance, qui a sans doute été mal retranscrite, sur certains dépôts de crédit d'heures qui, en fonction de l'heure à laquelle ils sont positionnés peuvent être comptabilisés en heures supplémentaires.

Monsieur Tomasi répond que c'est la même chose avec une demi-journée de congé. L'agent peut très bien faire des heures supplémentaires mais avoir besoin d'un congé.

Madame Lenglet indique que la pose de crédit d'heure de 16h à 17h peut aussi servir à faire remonter le compteur d'un agent qui serait en négatif.

Monsieur Bruno répond qu'il ne faut pas que ce soit en même temps que les heures supplémentaires.

Madame Dubleumortier indique qu'il aurait été dit aux CDD qu'ils ne pouvaient pas faire d'heures supplémentaires en semaine mais uniquement le samedi.

Monsieur Bruno répond qu'il va vérifier car il ne voit pas de raisons qui les excluraient.

Monsieur Tomasi indique que s'ils en font le samedi, ils peuvent, logiquement, en faire en semaine.

Monsieur Bruno répond qu'ils peuvent, en effet, faire les 2 mais qu'il n'a pas été saisi de cela.

• Exercice d'évacuation : Pouvons-nous avoir un retour sur les exercices d'évacuations (points positifs, points à améliorer, rappels à effectuer)

Monsieur Bruno indique que ce sujet sera repris en détail lors de la prochaine CSSCT. Il y a un point positif c'est que, au chronomètre, l'ensemble du personnel a évacué dans un temps très réduit. C'est un point qui s'améliore surtout dans la perspective d'un nouveau site.

Il y a tout de même un certain nombre de points à améliorer. Il semblerait qu'il y ait à appuyer l'information sur la sécurité incendie aux nouveaux embauchés.

Il est également apparu que lors de l'exercice toutes les fenêtres et portes n'étaient pas closes. Un rappel va être fait.

Monsieur Bruno ajoute qu'au titre de la SME, la direction a eu 2 demandes qu'elle va traiter ; une sur le maniement des extincteurs pour laquelle un renforcement de la formation va être fait et une autre concernant la porte de la cafétéria qui est sécurisée pour empêcher l'accès aux allocataires mais ne se déclenche pas en cas d'alerte.

Monsieur Tomasi demande s'il est envisagé de mettre ces comptes-rendus dans le sharepoint.

Monsieur Bruno répond que normalement oui. C'est ce qui sera présenté au prochain CSSCT et qui sera inclus dans le sharepoint sécurité.

Madame Taverne indique que, lors du dernier exercice d'évacuation, elle s'est retrouvée seule au service ARIPA. Elle demande s'il serait possible d'avoir une liste, à jour, des personnes qui sont formés par étage et par services.

Monsieur Bruno répond qu'elle est présente en ligne dans le sharepoint santé/sécurité et normalement affichée à chaque étage. Si elle n'est pas à jour il faut le signaler.

Madame Taverne répond qu'au niveau des imprimantes, il n'y a que la liste des secouristes.

Monsieur Bruno répond qu'elle devrait figurer. Il va en parler.

Monsieur Tomasi indique qu'il est prévu une mise à jour des listes. Il serait bien de rajouter ces personnes à côté de la liste des secouristes.

Monsieur Bruno répond que ce sera complété. Il rappelle qu'on en voit les effets car, aujourd'hui, sur les exercices d'évacuation, nous avons de très bons résultats.

Monsieur Tomasi répond que c'est juste pour savoir qui il faut contacter en cas de besoin.

• **Point travaux dans les antennes de Bruay et de St Omer**

Monsieur Bruno rappelle que concernant Bruay, la charpente est en cours de réfection à compter du 1^{er} jour des vacances. L'intervention devrait être terminée fin novembre. Ce qui donne une prévision d'emménagement au terme du 1^{er} trimestre 2026.

Monsieur Tomasi demande si la CPAM a une solution d'hébergement.

Monsieur Bruno répond que oui. La direction leur a même proposé d'utiliser celle de la Caisse car c'est très grand.

Concernant St Omer, Madame Descamps montre quelques photos des travaux en cours à la cafétéria car, auparavant, ils n'avaient qu'une toute petite pièce. Monsieur Bruno espère qu'ils seront terminés le mois prochain.

Monsieur Pion félicite les équipes pour leur investissement.

Monsieur Tomasi demande si le problème de portillon évoqué le mois dernier est par rapport au parking.

Monsieur Bruno répond qu'à l'arrière du bâtiment, il y a une espèce de cour qui est attenante à la rue qui accède au parking. C'était un endroit où les SDF se mettaient à l'abri. Pour le sécuriser il faut y mettre un portillon entre la rue et la cour mais lors de la demande d'autorisation de travaux à la mairie, celle-ci a été refusée car le mur sur lequel doit s'adosser le portillon n'est pas censé exister.

Monsieur Tomasi a entendu parler d'un problème de parking à St Omer.

Monsieur Bruno répond qu'il s'agit de l'accès au parking par l'arrière du bâtiment.

Monsieur Tomasi demande s'il y a donc un problème pour accéder au parking.

Monsieur Bruno répond que non. C'est juste que les agents ne se sentaient pas forcément en sécurité avec les personnes qui pouvaient se trouver dans cet espace. Il faut bloquer l'accès à cet endroit.

Madame Caron indique qu'elle a bien compris pourquoi il n'était pas possible d'installer une fontaine à eau dans le local mais demande s'il serait possible, au moins, de prévoir des packs d'eau car il y a régulièrement des visiteurs.

Monsieur Bruno répond, qu'en théorie, les structures d'action sociale ont un budget réception qui sert à ça.

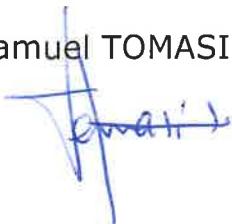
VI- Traitement des réclamations

Néant

A 12h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Tomasi".

PV approuvé à l'unanimité lors du CSE du mois de novembre 2025